

Le choix de l'alternance

IUT
Lumière
Lyon 2



////// TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

“ Soutenez l'excellence dans l'apprentissage ”

5 DUT
7 LICENCES PROS

RESSOURCES HUMAINES · COMPTABILITÉ · LOGISTIQUE · TRANSPORT
QUALITÉ · STATISTIQUE · INFORMATIQUE · GESTION · BANQUE FINANCE
GESTION DES RISQUES · HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT · GESTION DE PROJETS

— université
— Lumière
— Lyon 2



iut.univ-lyon2.fr



@IUTLumiereLyon2

AGISSONS ENSEMBLE !

27 ANS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ALTERNANCE



Yacine OUZROUT
Directeur de l'IUT



Pierre BEL
Président du Conseil d'IUT
Directeur des Ressources
Humaines des aéroports
de Lyon

La « loi pour l'avenir professionnel » modifie en profondeur la formation professionnelle et l'apprentissage. Elle encourage le développement de nouveaux acteurs et de nouvelles formations pour répondre aux besoins des entreprises et des jeunes.

Depuis 1992, l'IUT Lumière Lyon 2 dispense l'ensemble de ses formations en apprentissage. **Notre expérience dans ce domaine nous a permis de développer une véritable expertise dans l'accompagnement et la professionnalisation de nos étudiants**, pour la réalisation de leur projet professionnel.

Après plus de 27 ans, notre dispositif original est toujours une réussite. Pour la 2ème fois, **l'IUT Lumière Lyon 2 a été reconnu comme l'établissement français d'enseignement supérieur ayant la plus forte valeur ajoutée pour la réussite de ses étudiants** au DUT en deux ans.

Les modalités de la taxe d'apprentissage ont évolué depuis janvier 2020. Vous pouvez aujourd'hui affecter le solde de votre taxe d'apprentissage, soit 13% (ex hors-quota) à l'IUT Lumière Lyon 2.

Avec l'émergence de nouveaux acteurs, le versement de **votre taxe d'apprentissage représente un levier déterminant pour les établissements de formation, comme l'IUT Lumière**, qui font de l'accompagnement et de la professionnalisation des jeunes leurs priorités.

Soutenez le projet de l'IUT Lumière en nous affectant votre taxe d'apprentissage.

ILS ACCOMPAGNENT L'IUT

PAR LA TAXE D'APPRENTISSAGE



CNR (la Compagnie Nationale du Rhône) est le **1er producteur français d'électricité d'origine 100 % renouvelable** (eau, vent, soleil) et le concessionnaire à vocation multiple du Rhône de la frontière suisse à la Méditerranée : production d'hydroélectricité, développement du transport fluvial, agriculture durable et environnement pour un développement durable des territoires.

Depuis plus de 10 ans, CNR construit un partenariat avec l'IUT Lumière Lyon 2 pour favoriser le développement de l'alternance. Tous les ans, CNR marque son engagement en accompagnant des étudiants souhaitant obtenir un diplôme par la voie professionnelle et par la même occasion leur permettre d'acquérir une **solide première expérience**, facilitatrice de leur intégration sur le marché du travail.

Ce long partenariat avec l'IUT contribue à **fiabiliser la qualité du recrutement, du suivi et de la réussite au diplôme** dont tous les acteurs (étudiant / tuteur / entreprise et école) retirent une grande fierté. A travers le versement de la taxe d'apprentissage, nous souhaitons **réaffirmer la satisfaction de CNR pour la qualité de ce partenariat et des enseignements** qui correspondent aux attentes métier de l'entreprise. Plus globalement, nous souhaitons renforcer, par ce financement, le développement de l'alternance au sein de l'IUT Lumière, **établissement reconnu dans ce mode d'apprentissage.**



CONTRIBUEZ AUX PROJETS DE L'IUT LUMIÈRE EN 2020

IUT LUMIÈRE

- **Développement d'outils pédagogiques d'aide à la réussite** pour un public varié : cours de soutien / dispositifs de suivi individuels / séances de méthodologie
- **Développement à l'international** : favoriser la mobilité des étudiants en développant des partenariats avec des établissements étrangers
- **Poursuivre la mise en place de la démarche qualité** au sein de l'IUT, au service des étudiants

COMPTABILITÉ - BANQUE - FINANCE RESSOURCES HUMAINES

- **Remédiation à l'orthographe** par l'acquisition de licences du Projet Voltaire
- **Développement de projets internationaux** pour développer l'ouverture culturelle et le perfectionnement des étudiants en langue anglaise

STATISTIQUE INFORMATIQUE DÉCISIONNELLE

- **Organisation d'un voyage pédagogique** à Turin pour visiter le Centre International de Formation de l'Organisation Internationale du Travail (ITC/ILTO) et le Centre de Formation Européen (EFT) pour les licences professionnelles CESTAT
- **Participation au concours national de datavisualisation** : *Dataviz*

QUALITÉ - LOGISTIQUE INDUSTRIELLE GESTION DE PROJETS

- **Développement de la halle technologique** dans le cadre du projet européen DIH (Digital Innovation Hub)
- **Réalisation de projets par les étudiants pour des commanditaires professionnels** : création d'un poste de travail d'assemblage de luminaires à LED / étude d'externalisation d'un processus d'archivage de documents
- **Visites d'entreprises « usine 4.0 »** pour les étudiants des licences professionnelles CPSI et CPGST-CA

TRANSPORT - LOGISTIQUE

- **Rencontres avec des associations humanitaires** pour leur apporter des conseils stratégiques en logistique
- **Mise en place d'un séjour pédagogique et touristique** pour des étudiants américains de Community College (USA)
- **Organisation d'un voyage pédagogique sur les installations aéroportuaires** pour les DUT GLT avec une visite de l'aéroport Charles de Gaulle

HYGIÈNE - SÉCURITÉ - ENVIRONNEMENT GESTION DES RISQUES

- **Achat d'instrumentations** pour des campagnes de mesure d'exposition en Hygiène Industrielle
- **Certifications SSIAP3, PCR et SST** des étudiants

LES RÉALISATIONS DE L'IUT LUMIÈRE EN 2019

- **Achat d'ouvrages en lien avec les spécialités de formation et abonnement à des revues professionnelles**
- **Organisation des formations SSIAP3, PCR 1, IATA, ...**
- **Rénovation des salles de cours et des bureaux du personnel**
- **Achat de serious games et maintenance des logiciels métiers** (CEGID, ORTEMS)
- **Organisation de visites d'entreprises** : Police scientifique, Raffinerie de Feyzin, CERN, PAPREC, Biscuiterie Bourgeois, Radiall...
- **Location de matériel spécifique aux formations de l'IUT**

ENCOURAGEZ LES ENGAGEMENTS DE L'IUT LUMIÈRE

- 1 L'IUT Lumière fait le choix de **ne pas retenir comme seul critère de sélection le niveau scolaire des candidats** mais tient compte de leur projet professionnel et de leur motivation.
- 2 À l'IUT Lumière, **chaque étudiant est accompagné individuellement** par l'équipe pédagogique tant **pour sa réussite académique que sa réussite professionnelle.**
- 3 L'IUT Lumière dispense des **ateliers de Projet Personnel et Professionnel (PPP)** à chaque étudiant pour **permettre des retours d'expérience** à l'issue du stage et de l'alternance afin de **s'ouvrir sur le monde professionnel.**
- 4 À l'IUT Lumière, **les étudiants sont en situation professionnelle tout au long de leur parcours** : visites d'entreprises, conférences métier, études de cas, projets tuteurés....

L'IUT LUMIÈRE EN CHIFFRES



POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

27 années d'expérience
dans l'alternance



350 intervenants
professionnels



411 étudiants en alternance
à la rentrée 2019



96% de réussite
aux diplômes



724 étudiants inscrits
à la rentrée 2019



**+ de
5800** contrats d'apprentissage
depuis la création
de l'IUT Lumière



Marie MÉLÉ

Référente Taxe d'Apprentissage
Tél. : 04 78 77 24 07
Mail : marie.mele@univ-lyon2.fr

Retrouvez toutes les informations
pour le versement du solde de la taxe
d'apprentissage sur notre site :

iut.univ-lyon2.fr/fr/espace-entreprises/

*Précisez que votre versement s'adresse à
l'IUT Lumière lors de vos démarches.*

IUT Lumière Lyon 2

Campus Porte des Alpes
160 Boulevard de l'Université
69676 BRON CEDEX

SIRET : 196 917 751 000 14
Code UAI : 0693521 C



iut.univ-lyon2.fr



“ On compte sur
votre soutien ! ”



AVANT LE 31 MAI 2020

VERSEZ LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE EN 3 ÉTAPES :



1 Complétez le formulaire de versement sur le site de l'IUT :
<https://iut.univ-lyon2.fr>

Ce formulaire nous permettra de recueillir les informations pour éditer le reçu de votre versement.

2 Adressez votre versement avant le 31 mai, en précisant que celui-ci s'adresse à l'IUT Lumière, par chèque ou virement (informations et RIB sur notre site Internet) :

IUT Lumière Lyon 2
PCRE - Marie MELE
160 Boulevard de l'Université - 69676 BRON CEDEX

SIRET : 196 917 751 000 14
Code UAI : 0693521 C

3 Récupérez votre reçu indiquant le montant versé et la date du versement.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE UNE LIBRE AFFECTATION



Destiné au financement de l'apprentissage, le quota est collecté par les OPCO (ex OPCA et OCTA) et versé aux CFA en fonction de leurs effectifs et selon les coûts-contrats fixés par les branches professionnelles.

0,68%
DE LA MASSE SALARIALE = TAXE D'APPRENTISSAGE



(Anciennement « hors-quota »)
L'affectation du solde se fait **directement par les entreprises aux établissements** de formation habilités, sans passer par un collecteur. Les catégories A et B disparaissent.

L'IUT est habilité à percevoir la totalité du solde.

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

Marie MÉLÉ

Référente Taxe d'Apprentissage
Tél. : 04 78 77 24 07
Mail : marie.mele@univ-lyon2.fr



iut.univ-lyon2.fr



@IUTLumiereLyon2

Retrouvez toutes les informations sur la taxe d'apprentissage sur notre site :
iut.univ-lyon2.fr/fr/espace-entreprises/taxe-d-apprentissage/

